COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 20.01.2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion
Mme Ida Rodman : pour une campagne anti-mégots

Président :	Romain Pilloud (SOC)
Membres :	Ihab Al Jundi (SOC) Absent(e) excusé(e)
	Claudine Borloz (UDC)
	Anne Duperret (PLR)
	Carola Fastiggi (ML)
	François Pochon (PLR)
	Roland Rimaz (SOC)
	Ida Rodman (Les Verts)
	Benoît Ruchet (PLR)
	Christian Vernier (PLR)

Comme il est de coutume, le premier membre désigné remet sa présidence en jeu si quelqu'un souhaite la prendre. Ce n'est pas le cas.

Le président souhaite la bienvenue aux commissaires ainsi qu'à Olivier Gfeller (Municipal en charge de la voirie, des jardins et de l'action sociale), Patrick Aubort (Chef de la voirie et des espaces verts) et Raymond Jaquet (Responsable de la section voirie).

Présentation par la motionnaire

Le président donne la parole à la motionnaire pour expliquer plus en détail sa motion. La motionnaire rappelle le contenu d'une cigarette et sa dangerosité pour la santé et l'environnement, notamment la contamination de quelque 500 litres d'eau par une seule cigarette. Dans un document, l'OFEV estime qu'un déchet sur 4 est un mégôt et qu'il représente 36% des coûts de ramassage de déchets. Une campagne serait, selon la motionnaire, utile. En étant une ville lacustre, nous avons une responsabilité pour l'environnement et notre image. Elle note le nombre important de mégôts présents aux arrêts de bus et pendant les manifestations. A ce titre, elle rappelle que quelque 137'000 mégôts sont jetés par seconde dans le monde. Mme Rodman a donc 3 raisons principales de proposer à la commune de faire campagne :

1. parce que nous avons une responsabilité en tant que commune lacustre,
2. parce que nous n'avons pas fait une campagne anti-mégots depuis très longtemps

mais les communes voisines l'ont fait. (#LeBonGeste),
3. pour rendre les responsables des événements ayant lieu à Montreux plus conscients et proactifs.

La motionnaire suggère quelques pistes pour faire une campagne : agir sur le comportement des gens doit être une priorité, avec des communicants professionnels pour viser l'efficacité. Elle montre quelques exemples de panneaux utilisés pendant la Fête des Vignerons, par exemple, dans l'espace public. Les spots vidéos fonctionnent aussi, tout comme des cendriers ludiques et de poche.

Position de la Municipalité

Le président donne la parole à la Municipalité et au service de la voirie et des espaces verts. M. Gfeller explique que le constat de la motionnaire est partagé par la Municipalité. Il précise néanmoins que plusieurs campagnes ont été réalisées sur différentes thématiques liées à l'environnement propre en ville. La lutte contre les mégots est constante.

Il note que par exemple, Summit foundation et la campagne utilisée lors de la FeVi avait déjà utilisée lors de grands évènements comme le Montreux Jazz Festival. Par ailleurs, la motion demande une campagne pour printemps 2020 ; la Municipalité explique qu'elle prend déjà le problème à bras le corps et distribue des cendriers portatifs. Evidemment, modifier le comportement des gens est difficile. La question d'une éventuelle sanction (amendes) est de la responsabilité de Sécurité Riviera.

Si une campagne nouvelle devait être menée, on peut imaginer demander à une société spécialisée de la faire. La Municipalité précise aussi que la signalisation est déjà surabondante en ville, de manière générale, ce qui limiterait l'efficacité d'une campagne sur cet aspect-là. La commune collabore déjà avec l'association pour la sauvegarde du Léman au niveau logistique. La commune met en place en ce moment des cendriers sur les poubelles dites « corbeilles requins » et il existe déjà des potelets de récupération, présentés aux commissaires.

M. Aubort explique qu'une étude a déjà été réalisée à l'aide de véhicules avec caméras permettant de reconnaître les déchets. Le constat est le suivant : il y a beaucoup de mégots autour des poubelles, car les gens ont peur d'y mettre le feu. Deux prototypes de cendriers sur la poubelle-requin sont en fonctionnement en ce moment. Pour l'instant, ils donnent satisfaction.

Discussion générale

La motionnaire explique qu'il faut aussi conscientiser les touristes et qu'il faudrait une campagne qui touche 365 jours de l'année, et que certains gros évènements manquent de visibilité. D'autres solutions peuvent être proposées, notamment impliquer les hôtels/restaurateurs avec des informations aux touristes sur les conséquences de leurs actes.

Une commissaire explique que plusieurs personnes ont déjà fait campagne sur les déchets de manière générale en sensibilisant sur la question. Elle explique que des sensibilisations existent déjà, et touchent aussi d'autres formes de déchets comme le PET, le papier. La motionnaire précise que des organisations distribuent certes des kits de ramassage contre le littering, mais ce n'est pas assez pour ce qui est des mégôts.

Un commissaire se demande quel type d'organisation organise ces sensibilisations. M. Aubort explique qu'il s'agit d'une fondation (la communauté d'intérêts pour un monde propre) qui s'occupe d'informer la population sur le litering et qui se déplace sur mandats pour des coûts faibles voire aucun coût. La Municipalité précise qu'il est prévu de faire encore des analyses fines sur les lieux de ces campagnes.

Pour un commissaire, la motion va sur la bonne voie car elle soutient les démarches déjà effectuées par la commune. Il rappelle néanmoins qu'il est possible pour les citoyens de se conscientiser pour agir aussi comme acteurs de la prévention.

Une commissaire pense que seule la répression fonctionne. Un autre commissaire plussoie ; la sanction est une part importante de la solution. Cela finance les campagnes, par exemple. Il évoque l'importance de l'éducation des gens. M. Aubort précise à sujet les éléments suivants : Fribourg et Genève ont choisi une stratégie de répression, et la Confédération préconise la communication, la sensibilisation, l'information, l'éducation, puis la sanction. La répression n'est pas toujours aisée, en particulier en flagrant délit, car cela peut créer des réactions des usagers. Il est donc normal que seule la police puisse intervenir dans ce cas. Dans le règlement de police, il est aussi précisé que le produit des amendes va dans le pot commun de l'Association Sécurité Riviera et non pas pour une commune en particulier.

Un commissaire explique qu'il est difficile de faire mieux, et que la motion est trop précise en demandant une campagne sur une période précise au lieu de demander une campagne globale. Un commissaire demande d'ailleurs s'il ne serait pas judicieux de passer la motion en postulat. La motionnaire ne le souhaite pas car elle veut que la campagne commence en avril 2020.

La motionnaire cite comme piste de réflexion l'idée de faire payer une campagne (env. 20'000.- selon elle) en faisant aussi participer les organisateurs de manifestations. Cette idée tuerait certaines organisations, selon un autre commissaire. Un commissaire précise qu'il ne veut pas que la collectivité paie une campagne et préfère qu'un tel message soit transmis aux commissaires membres de l'Association Sécurité Riviera (campagne + répression).

Le président-rapporteur remercie les membres pour la richesse des débats et propose de passer au vote.

Conclusion

C’est avec 2 OUI, 6 NON et 1 abstentions que la motion de Mme Ida Rodman « pour une campagne anti-mégôts » est refusée.

2 oui, 6 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Romain Pilloud (SOC)